



**Remarques préliminaires du  
Conseiller juridique des Nations Unies  
M. Miguel de Serpa Soares  
lors de la conférence internationale sur  
« Justice, Future Generations, and the Environment »**







Aux Nations Unies, un autre développement judiciaire est en cours qui concerne directement les générations présentes et futures.

Le 29 mars 2023, l'Assemblée générale a en effet adopté la résolution 77/276 demandant à la Cour internationale de justice de rendre un avis consultatif sur les obligations des États en matière de changement climatique, en se référant en particulier aux « générations présentes et futures », lors de la détermination de la portée de ces obligations et des conséquences de leur violation.

La Cour, qui est rappelons-le l'organe judiciaire principal des Nations Unies, examine actuellement cette requête et je peux simplement vous informer que, conformément à l'article 65 du statut de la Cour, mon Bureau a transmis, en juin 2023, un dossier exhaustif contenant une centaine d'instruments juridiques, de documents et de rapports des Nations Unies susceptibles d'apporter des éclaircissements sur ces questions.

Ce dossier est accessible sur le site web de la Cour.

En fin de compte, la conclusion qui se dégage ici est que ces « générations juridique. Et elles sont prêtes à se faire entendre et à être entendues auprès de toutes les instances judiciaires, qu'elles soient nationales, régionales ou universelles.

et, pour se faire, je souhaite me tourner vers le Sommet de l'avenir et les initiatives politiques du Secrétaire général dans le cadre de « Notre programme commun ».

Dans son rapport de 2021, le Secrétaire-Général notait que : « les fondateurs de de préserver les générations futures du fléau de la guerre : à notre tour à présent, réunissons-nous pour préserver les générations futures de la guerre, mais aussi des changements climatiques, des pandémies, de la es nombreux autres maux que nous peinons encore à imaginer ».



